

Leçon 13 3^{ème} trimestre 2010

Sabbat après-midi, le 18 septembre 2010

Dieu désire que les chrétiens respectent la liberté qu'il leur a donnée d'une façon si merveilleuse. Chaque être humain appartient à Christ, nul autre n'a droit de possession sur nous. L'esprit ou le pouvoir d'un homme ne doit ni régir ni contrôler la conscience de quelqu'un. Aux yeux de Dieu, la richesse et la position dans le monde n'élèvent pas une personne au-dessus d'une autre. Chacun est libre de choisir de servir Dieu, d'aimer le Seigneur et de garder tous ses commandements.

Ellen G. White Comments, *SDA Bible Commentary*, vol. 1, pp. 1106, 1107 ;
Commentaires d'Ellen White sur Exode 21 :1-6.

« Ne jugez pas, afin de ne pas être jugés. » Ne vous croyez pas meilleurs que les autres, ne vous ériges pas en juges. Incapables comme vous l'êtes de discerner les mobiles, vous n'êtes pas qualifiés pour juger autrui. En faisant porter vos critiques sur quelqu'un, c'est votre propre sentence que vous prononcez ; car vous montrez par là que vous êtes un affilié de Satan, l'accusateur des frères. Le Seigneur dit : « Examinez-vous vous-mêmes, pour voir si vous êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes. » Voilà notre œuvre : « Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés ». 2 Corinthiens 13 :5 ; 1 Corinthiens 11 :31.

The Desire of Ages, p. 314; *Jésus-Christ*, pp. 303, 304.

Dimanche, le 19 septembre 2010

Le Christ s'humilia lui-même en se mettant à la tête de l'humanité, afin de connaître ses tentations et ses épreuves. Pour secourir ceux qui sont tentés, il a voulu savoir à quoi ils étaient exposés de la part de l'ange déchu.

Il a été fait notre juge. Ce n'est pas le Père qui se charge de cette fonction, ni les anges. Le seul qui ait qualité pour nous juger, c'est celui qui a revêtu, notre humanité et qui a vécu en ce monde une vie parfaite. Ne l'oubliez pas, mes frères, ni vous, prédicateurs, ni vous parents. Ne perdons jamais de vue le fait que le Christ a revêtu notre humanité pour être notre juge. Nul d'entre vous n'a été désigné pour juger ses semblables. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de vous discipliner vous-mêmes. Je vous exhorte, au nom du Christ, à obéir à l'ordre qu'il vous donne et qui consiste à ne jamais vous ériger en juge. Jour après jour ce message a retenti à mes oreilles: « Quittez le siège de juge; faites-le humblement. »

Testimonies, vol. 9, pp. 185, 186 ; *Témoignages*, vol. III, p. 455, 456.

Mon frère, ayez toujours à la pensée la perfection du caractère de Jésus-Christ. Quel que soit le jugement humain porté contre vous, souvenez-vous que Dieu n'a permis à aucun homme d'en juger un autre. Mettez en tout temps votre confiance en Dieu, et vous découvrirez qu'il peut vous protéger par sa toute-puissance. Il sera une défense toujours suffisante et omniprésente contre les coups de langue que Satan inspire afin d'affaiblir, décourager et jeter la confusion...

The Upward Look, p. 348; *Levez vos yeux en haut*, p. 340.

Même si notre propre cœur et notre propre vie n'avait aucun défaut, ce serait toujours notre devoir d'avoir de la pitié pour celui qui erre, et de l'aider. A d'autant plus forte raison alors, puisque nous sommes nous-mêmes sujets à l'erreur et aux infirmités, nous convient-il de manifester une grande modestie et beaucoup de prudence avant de juger et de condamner notre prochain. Chacun devrait accorder une attention diligente aux paroles de l'apôtre : « Examinez-vous vous-mêmes pour savoir si vous êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes. » (2 Co. 13 :5a) Interrogez la nature de vos pensées, de vos objectifs, de votre comportement, de vos paroles et de vos actes. Comparez-les avec le caractère révélé dans la vie de Christ. Voyez si vous avez Son Esprit, si les fruits visibles de justice témoignent que vous êtes dans la foi.

Review and Herald, November 6, 1883.

Lundi, le 20 septembre 2010

Quand les hommes s'efforcent de mériter le salut par leurs propres œuvres, ils sont inévitablement amenés à imaginer des préceptes qu'ils dressent comme des barrières contre le péché. Dans leur impuissance à observer la loi, ils imaginent des codes et des règlements impératifs dans l'espoir d'y parvenir. Mais tous ces efforts ont pour effet de détourner l'homme de son Créateur pour le ramener à lui-même. L'amour de Dieu s'éteint dans son cœur en même temps que l'amour du prochain. Les codes humains, avec leurs innombrables prescriptions, amènent leurs partisans à condamner tous ceux qui ne s'y conforment pas exactement. Cette atmosphère d'égoïsme et de critique mesquine étouffe tout sentiment noble et généreux et transforme les hommes en juges prétentieux et en espions.

Tels étaient les pharisiens. Ils sortaient de leurs services religieux, non pas humiliés par le sentiment de leur propre faiblesse, ni reconnaissants envers Dieu pour les grands privilèges qu'ils avaient reçus de lui, mais enflés d'un orgueil spirituel qui leur faisait dire : moi, mes sentiments, mes connaissances, mes habitudes. Jugeant les autres d'après leurs conceptions personnelles, drapés dans leur propre dignité et s'érigeant en juges, ils se condamnaient mutuellement du haut de leur tribunal.

Le même esprit était largement répandu parmi les gens du peuple, où, violant le domaine de la conscience, on se permettait de juger ses semblables dans des domaines qui ne concernaient que l'âme et Dieu. C'est en pensant à cet esprit et à ces pratiques que Jésus recommanda : « Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés », c'est-à-dire : Ne vous donnez pas en exemple. Ne faites pas de vos opinions, de vos idées personnelles sur le devoir ou de votre interprétation des saintes Écritures un critère pour juger les autres. Ne condamnez pas ceux qui ne suivent pas à votre idéal. Ne critiquez pas non plus vos frères en les jugeant sur des mobiles que vous leur prêtez.

« C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. » (1 Corinthiens 4.5) Nous ne savons pas lire dans les cœurs. Les fautes que nous commettons nous disqualifient pour juger celles d'autrui. Les hommes étant mortels et bornés, ils ne peuvent juger que d'après les apparences. Celui-là seul qui voit les mobiles secrets, qui est plein de tendresse et de compassion, peut juger avec équité.

Thoughts from the Mount of Blessings, pp. 123, 124 ;
Heureux ceux qui (éd.2001,) pp. 101, 102.

Ainsi donc, ceux qui critiquent et condamnent leurs semblables se proclament par là même coupables, puisqu'ils font les mêmes choses. En condamnant les autres, ils se condamnent eux-mêmes, et Dieu approuve le verdict qu'ils prononcent.

Nombreuses personnes sont traitées comme de l'ivraie et comme des sujets dont on ne peut rien espérer, alors qu'en réalité Christ les attire à Lui. Les hommes jugent par l'apparence extérieure et pensent qu'ils discernent la juste qualité d'un caractère ; mais ils font de nombreuses erreurs dans leurs jugements. Ils placent une haute estime sur quelqu'un dont l'apparence est celle d'un ange de lumière, alors que dans ses pensées et dans son cœur il est indigne. Sur un autre dont l'apparence n'est pas si favorable, ils critiquent, en font un pécheur et le radieraient de l'église parce que son caractère est supposé être déficient, alors qu'il peut se faire que Celui qui lit le cœur voit une vraie valeur morale en cet homme. Le jugement humain ne décide aucun cas ; car les pensées du Seigneur ne sont pas nos pensées, Ses voies ne sont pas nos voies. Celui que nous radierions de l'église comme totalement indigne est l'objet de la sollicitude du Seigneur. Tout le ciel est engagé à attirer des âmes à Dieu. Et le Seigneur a déclaré concernant Sa Parole : « Elle ne retourne point à moi sans effet, sans avoir exécuté ma volonté et accompli mes dessins. » (Es. 55 :11b) *Review and Herald*, January 3, 1893.

Mardi, le 21 septembre 2010

Toutes nos actions font ou du bien ou du mal aux autres. Notre influence abaisse ou élève; elle est ressentie par ceux qui nous entourent et qui nous imitent plus ou moins. Si par notre exemple nous enseignons à nos semblables à vivre selon de bons principes, nous renforçons en eux le pouvoir de faire le bien. Ils exercent à leur tour sur d'autres la même influence bénéfique. Nos actes se répéteront ainsi des centaines et des milliers de fois sans que nous nous en rendions compte. Mais si nous agissons de telle sorte que le mal prenne plus de force dans la vie de notre prochain, nous avons part à son péché et nous aurons à rendre compte du bien que nous aurions pu faire et que nous n'avons pas fait parce que nous n'avons pas voulu que Dieu soit notre force, notre guide et notre conseiller. *Testimonies*, vol. 2, p. 133 ; *Témoignages*, vol. I, p. 233.

Dieu permet à tout être humain d'exercer son individualité. Il ne désire pas que quiconque laisse submerger son esprit par l'esprit d'un de ses semblables parmi les mortels. Ceux qui souhaitent que leur esprit et leur caractère soient transformés ne doivent pas regarder aux humains, mais à l'Exemple divin. «Ayez en vous la pensée même qui fut en Christ Jésus.» (Philippiens 2 : 5, Osty.) Par la conversion et la transformation, les hommes doivent recevoir l'esprit du Christ. Chacun doit se présenter devant Dieu avec sa foi et son expérience individuelles, sachant personnellement que le Christ, l'espérance de la gloire, est formé en lui. Si nous voulions imiter l'exemple d'un homme —fût-ce une personne que nous considérerions comme ayant un caractère presque parfait— cela équivaldrait à placer notre confiance dans un être humain faillible, quelqu'un qui serait incapable de communiquer la moindre parcelle de perfection. *Reflecting Christ*, p. 35;

Pour un bon équilibre mental et spirituel, vol. 2 p. 443.

Prêtez attention à ce que votre exemple ne mette pas d'autres âmes en danger. C'est quelque chose de terrible que de perdre notre propre âme ; mais suivre une conduite qui

cause la perte des autres âmes est encore plus terrible. Le fait que notre influence ait une odeur de mort pour la mort est une pensée terrible, et cependant c'est possible. Avec quelle ferveur, donc, ne devons-nous pas veiller sur nos pensées, nos paroles, nos habitudes et nos tendances! Dieu exige la sainteté personnelle. Ce n'est qu'en révélant le caractère de Christ que nous pouvons coopérer avec Lui dans le salut des âmes

Review and Herald, December 22, 1904; *Témoignages pour les pasteurs*, p. 74.

Le Seigneur vous aime, et aussi longtemps que vous suivrez les traces de Jésus, vous marcherez en sécurité. Il est essentiel que toute âme qui se réclame du nom du Christ suive des voies droites. Pourquoi ? Afin que ce qui est boiteux ne dévie pas. Il est atroce, atroce, de donner le mauvais exemple à une âme et de l'entraîner dans des sentiers détournés à cause de la manière dont vous marchez vous-mêmes. Nous nous tiendrons bientôt devant le tribunal du Christ, non pour que nos cas soient tranchés, ce qui a déjà été fait. Le tribunal siège, les livres sont ouverts, et il est révélé que chacun est rétribué selon le bien ou le mal qu'il aura fait. Remplissez votre vie d'autant de bonnes œuvres que possible...

The Upward Look, p. 275; *Levez vos yeux en haut*, p. 267.

Mercredi, le 22 septembre 2010

Dieu a répété Sa sainte loi au Sinaï, précepte par précepte, afin que Son peuple ne Le déshonore pas en désobéissant à Ses statuts. Il ajoute que nous vivrons par eux si nous leur obéissons. Et pourtant le monde chrétien prétend que Christ est mort sur la croix du Calvaire pour abolir la loi de Dieu. Nous avons les types et les ombres dans les lois cérémonielles. Elles étaient destinées à demeurer jusqu'à ce qu'elles rencontrent la réalité. Les offrandes sacrificielles révélaient continuellement le fait que Christ viendrait en notre monde. Quand le type a rencontré l'anti-type dans la mort du Christ, les offrandes sacrificielles, typifiant le Christ, n'avaient plus de valeur. La loi royale de Dieu ne pouvait pas être changée. Jésus s'est adressé à Ses disciples et aux pharisiens dans les termes suivants : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; » (Matt. 5 :17-19a) Les paroles de Christ au jour du jugement rétributif de Dieu seront suffisantes pour condamner le transgresseur même s'il n'y avait aucune évidence de la perpétuité de la loi de Jéhovah. Il n'y a aucune ombre dans les préceptes du décalogue. Les dix commandements ne sont pas un type. Dieu a donné Sa loi, et dans le quatrième commandement du décalogue se trouve Son sabbat, le jour au cours duquel nous devons nous détourner des affaires du monde afin de l'observer comme un mémorial de la création du ciel et de la terre ; et tant que le ciel et la terre demeureront, aussi longtemps cette loi liera ceux qui vivent sur la terre. L'instruction que Moïse a donnée aux enfants d'Israël concernant les statuts et les préceptes de Dieu n'ont pas eu pour origine Moïse, mais le Dieu du ciel. Il nous est dit que Christ était dans la nuée de jour et dans la colonne de feu pendant la nuit. Les hommes sont entourés de ténèbres, et quand ils dressent le Christ du Nouveau Testament contre le Christ de l'Ancien Testament, la sagesse les a abandonnés. Les

Web page: www.adventverlag.ch/egwf

Israélites de l'antiquité étaient sauvés par Christ tout autant que nous le sommes par Christ aujourd'hui. Nous lisons dans la Parole de Dieu : « Parle aux enfants l'Israël, et dis-leur : Vous ne manquerez pas d'observer mes sabbats, car ce sera entre moi et vous, et parmi vos descendants, un signe auquel on connaîtra que je suis l'Éternel qui vous sanctifie. » (Ex. 31 :13) *Review and Herald*, July 15, 1890.

Bien des gens aujourd'hui confondent ces deux lois. Pour prouver que la loi morale est abolie, ils citent, comme s'y rapportant, des passages relatifs à la loi cérémonielle. C'est là une perversion des Écritures. La distinction entre ces deux lois est simple et claire. Le système cérémoniel se composait, exclusivement, de symboles préfigurant le Sauveur à venir, son sacrifice et son sacerdoce. Cette loi rituelle, ses sacrifices et ses ordonnances ne devaient être observés par les Hébreux que jusqu'à ce que le type rencontrât l'antitype, à la mort du Messie, l'Agneau de Dieu qui devait « ôter le péché du monde ». A partir de ce moment tous les sacrifices devaient cesser. Telle est la loi que Jésus-Christ » a supprimée en la clouant à la croix ».

Quant à la loi des dix commandements, voici ce qu'en dit le Psalmiste : « O Éternel, ta parole subsiste à toujours dans les cieux ». Jésus lui-même a fait à ce sujet les déclarations suivantes : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ... En effet, je vous le dis en vérité – expression qui donne à sa déclaration toute l'énergie possible – avant que le ciel et la terre aient passé, il ne disparaîtra de la loi ni un seul iota ni un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit accompli ». Non seulement Jésus affirme ici les obligations de la loi dans le passé et à son époque, mais il déclare qu'elles dureront aussi longtemps que les cieux et la terre. La loi de Dieu est donc immuable. Ses droits sur l'humanité sont les mêmes dans tous les âges...

La mort du Sauveur, qui mit fin à la loi des rites et des ombres, ne modifia pas les obligations de la loi morale. Bien au contraire: le fait même que le Fils de Dieu dut mourir pour expier sa violation en démontre le caractère immuable.

Ceux qui enseignent que Jésus est venu abolir la loi de Dieu et rendre caduc l'Ancien Testament parlent de l'économie judaïque comme d'une période de ténèbres, et de la religion des Hébreux comme ne consistant qu'en rites et en cérémonies. C'est une erreur. La trace merveilleuse du grand JE SUIS se retrouve à travers toutes les périodes de l'histoire sainte, où sont racontées ses voies envers le peuple élu. Jamais il n'accorda aux hommes des preuves plus éclatantes de sa présence que lorsque, reconnu comme seul monarque en Israël, il lui donna sa loi, que l'on vit sa marche effrayante à travers le camp et sa main invisible y présenter le sceptre de son ineffable majesté.

Patriarchs and Prophets, pp. 365, 366 ; *Patriarches et prophètes*, pp. 341, 342.

Jeudi, le 23 septembre 2010

Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas chercher ce qui nous plaît. Rom. 15 :1

Ce dont nous avons besoin est d'une sympathie plus pure et semblable à celle du Christ ; non pas de la sympathie pour ceux qui sont parfaits – ils n'en ont pas besoin – mais de la sympathie pour le pauvre, pour celui qui souffre, celui qui lutte et qui sont souvent vaincus par une faute ; par ceux qui pêchent, et se repentent, qui sont tentés et sont découragés. L'effet de la grâce est d'adoucir et d'amener au contrôle de soi. Alors toute cette attitude de froide distance est fondue, subjuguée, et Christ apparaît.

L'amour de Dieu seul peut ouvrir et élargir le cœur, et donner une faculté d'aimer et de sympathiser dans une largeur et une hauteur incommensurables. Ceux qui aiment Jésus aimeront tous les enfants de Dieu. Le sens des infirmités, des imperfections personnelles amèneront l'être humain à se détourner de lui-même et à se tourner vers Christ. L'amour du Sauveur brisera chaque barrière froide et pharisaïque. Il bannira tout égoïsme, une communion d'âme à âme s'établira, même avec ceux qui sont opposés de tempérament. *Our High Calling*, p. 183.

Individuellement, nous serons tenus responsables si nous faisons un iota de moins que ce que nous aurions dû. Le Seigneur mesure avec exactitude chacune de nos possibilités. Les talents inutilisés entreront en ligne de compte aussi bien que ceux dont on aura fait usage. Car Dieu nous tient pour responsables de tout ce que nous pourrions devenir par un sage emploi des talents reçus. Nous serons jugés d'après ce que nous aurions pu accomplir, mais que nous avons délaissé en n'utilisant pas, au moment opportun, nos facultés à la gloire de Dieu. Même si nous ne perdons pas notre âme, nous subirons jusque dans l'éternité la perte des connaissances et des capacités que notre négligence nous a empêché d'acquérir.

Lorsque vous ouvrez vos portes à ceux qui sont dans le besoin et dans la souffrance et qui appartiennent à Christ, vous accueillez des anges invisibles. Vous invitez la présence des êtres célestes comme des compagnons. Ils apportent une atmosphère sacrée de paix et de joie. Ils viennent avec des louanges sur les lèvres, et une réponse en écho est entendue dans le ciel. Chaque acte de miséricorde crée de la musique là-haut. Le Père, de Son trône, compte les ouvriers désintéressés parmi Ses trésors les plus précieux. *Signs of the Times*, November 25, 1903.

Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, pour que vous abondiez en espérance, par la puissance du Saint-Esprit! Romains 15.13

L'Éternel désire que tous ceux qui obéissent à sa parole jouissent constamment de sa joie, de sa paix et de sa protection. De tels croyants sont toujours en sa présence, non seulement lorsqu'ils s'agenouillent pour prier, mais aussi lorsqu'ils remplissent leur tâche de chaque jour. Il leur a préparé une place où ils demeureront avec Dieu, une place où la vie est débarrassée de toute turpitude et de toute laideur. Par cette communion ininterrompue avec Dieu, ils deviennent ses collaborateurs.

Les mots ne peuvent pas décrire la paix et la joie que possède celui qui croit aux promesses divines. Les tribulations ne l'affectent pas, les insultes ne le vexent pas. Il crucifie le moi. Sa tâche peut devenir de jour en jour plus écrasante, ses tentations plus fortes, ses épreuves plus douloureuses, il ne chancelle pas, car il reçoit des forces proportionnées à ses besoins. *My Life Today*, p. 51 ; *Avec Dieu chaque jour*, p. 55.

Vendredi, le 24 septembre 2010

Lectures complémentaires :

Le ministère de la guérison, « Secours dans la tentation » pp. 138-139 ; *Commentaires d'Ellen White* sur 1 Corinthiens 8 :1 et 2 ; *Témoignages*, vol. II, pp. 290-293.